

## Conseil municipal du 2 juillet 2021

***Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.***

L'an deux mil vingt et un, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 24 juin 2021

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, GAUTIER Patrick, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, BELLÉCULLÉE Maryvonne, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, PROUST Fabien, ROBERT Vanessa, ROUVREAU Sandrine, SEIGNEURET Julien.

Excusé : HOMBRADO Thibaud, NERAULT Alizée.

Excusés représentés : BURON Lionel (ayant donné pouvoir à GAUTIER Patrick), ECALE Alain (ayant donné pouvoir à LUTTIAU François), PROUST Isabelle (ayant donné pouvoir à VIVIER Sylvie).

Secrétaire : PROUST Fabien.

- Procès-verbal de la réunion du 7 juin 2021 : validé à l'unanimité.

### **Délibérations**

#### **2021-07-01 : Restauration scolaire : tarifs et règlement intérieur 2021/2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvie VIVIER, en charge des affaires scolaires, qui rappelle l'évolution des tarifs :

2015/2016	2,25€ enfants, stagiaires et apprentis 3,00€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.
2016/2017 2017/2018	2,30€ enfants, stagiaires et apprentis 3,00€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.
2018/2019 2019/2020 2020/2021	2,35€ enfants, stagiaires et apprentis 3,10€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.

Elle rappelle également que, selon la convention en date du 23/12/2011, le prix des repas dus par la commune d'Exireuil à la ville de Saint-Maixent-l'École est fixé selon une délibération annuelle de cette dernière et donc au tarif unitaire de 2,30€ pour l'année 2021.

Elle relate le travail de la commission « vie scolaire et périscolaire » en date du 23 juin 2021 et le règlement intérieur proposé.

Pour la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs et le règlement intérieur 2021/2022.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote les tarifs pour la restauration scolaire 2021/2022 soit :
  - o 2,45€ enfants, stagiaires et apprentis
  - o 3,20€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ;
  - o 5,00 € pour un repas exceptionnel.
- valide le règlement tel qu'annexé.

## **2021-07-02 : Garderie périscolaire : tarifs et règlement intérieur 2021/2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvie VIVIER, en charge des affaires scolaires, qui rappelle l'évolution des tarifs :

2015/2016	1,25€ / présence le matin
2016/2017	1,55€ / présence le soir
2017/2018	2,10 € / présence matin + soir 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire
2018/2019	1,30€ / présence le matin
2019/2020	1,60€ / présence le soir
2020/2021	2,15€ / présence matin + soir 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire

Elle relate le travail de la commission « vie scolaire et périscolaire » en date du 23 juin 2021 et le règlement intérieur proposé.

Pour la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs et le règlement intérieur 2021/2022.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote les tarifs garderie périscolaire 2021/2022 soit :
  - o 1,40€ / présence le matin
  - o 1,70€ / présence le soir
  - o 2,25€ / présence matin + soir
  - o 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire valide le règlement tel qu'annexé.
- valide le règlement tel qu'annexé.

## **2021-07-03 : Repas annuel des aînés : tarif 2021**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'arrêter le montant de la participation qui sera demandé aux invités lors du repas communal organisé pour les personnes de 65 ans et plus le 2 octobre prochain, si les conditions sanitaires sont favorables.

Bilan du repas du 5 octobre 2019 :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Traiteur : (CANIVET et ASSOCIES) 131	2 489,00 €		
Animation	199,99 €	Personnes de 65 ans et + :	1 419,00 €
Animation : SACEM	62,76 €		
Boissons	283,61 €	129 personnes	
Petites fournitures	14,96 €	car 1 gratuit (animateur) + 1 remboursé (Gaufreteau,)	
<b>TOTAL</b>	<b>3 050,32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 419,00 €</b>
		<b>A charge de la commune :</b>	<b>1 631,32 €</b>

Coût réel du repas 2019 = 23,64€ / personne.

La participation 2019 était fixée à 11 € par personne, y compris pour les conseillers municipaux et leur conjoint.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant de la participation par personne (élus et invités) pour 2021.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le tarif du repas annuel des aînés 2021 à 12€ ;
- souhaite solliciter en priorité le traiteur local et charge Madame VIVIER de mettre une option dès que possible.

## **2021-07-04 : Renégociation des contrats d'assurance - lancement de l'appel d'offres**

La Commune d'Exireuil est actuellement assurée auprès trois assureurs (Groupama, MAIF et SMACL) et les contrats arrivent à échéance à la fin de cette année.

Comme suite à la délibération 2021-04-13, la société RISKOMNIUM (Saint-Herblain – 44) a été mandatée pour aider la commune à réaliser la mise en concurrence de ce marché d'assurance.

Au regard de la première réunion avec RISKOMNIUM, Monsieur le maire propose les critères suivants :

Critères d'analyse des offres :

- 1) qualité technique de l'offre (note attribuée à l'assureur) : 35%
- 2) qualité des prestations de gestion (note attribuée au gestionnaire, assureur en direct, agent ou courtier) : 35%
- 3) prix : 30%

Allotissement :

Dommmages aux biens  
Responsabilité Générale  
Protection juridique et protection fonctionnelle  
Flotte automobile et auto missions

Procédure retenue :

Procédure adaptée

Durée du marché :

6 ans

Publicité :

Publication sur le site Internet de la mairie, un site Internet spécialisé « pro-marchespublics.com » et rubrique des annonces légales d'un journal local.

Calendrier prévisionnel :

Avis d'appel public à la concurrence : 26 juillet 2021  
Date limite de remise des offres : 29 septembre 2021  
Délibération d'attribution des lots : fin novembre 2021

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à lancer la procédure de mise en concurrence ;
- de retenir les critères listés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

### **2021-07-05 : Convention de délégation de la compétence transports scolaires en Deux-Sèvres**

Comme suite à la dissolution du SITS, la Région Nouvelle-Aquitaine propose une convention de délégation de compétence transports scolaires en Deux-Sèvres.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de voter CONTRE la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- de ne pas donner suite à celle-ci pour le moment.

### **2021-07-06 : Convention de participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles**

Comme suite à la dissolution du SITS et à la délibération précédente, la Région propose une convention de participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

### **2021-07-07 : Travaux rue des Aubépines**

Comme suite au souhait des lotisseurs de la rue des Aubépines, Monsieur le maire relata son rendez-vous du 24 juin 2021 et les propositions de travaux avant reprise de la voirie dans le domaine communal.

Le lotisseur va réaliser des travaux sur les espaces communs avant de demander le transfert à la commune mais celle-ci a des exigences supplémentaires. Aussi, un devis a été demandé à l'entreprise qui va réaliser les travaux du lotisseur afin de connaître le montant de cette plus-value souhaitée par la collectivité.

Devis réalisé par Eiffage Route (La Mothe-Saint-Héray – 79)

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	P.U	PRIX H.T
	Complément de travaux pour fourniture et mise en place d'enrobé à chaud coloré beige à la place d'un bi-couche calcaire				
	Trottoir N 7 et 9				
	Terrassement et empierrement et enrobé coloré beige	m2	18.00	45.00 €	810.00 €
	Trottoir N 5				
	Terrassement et empierrement et enrobé coloré beige	m2	40.00	45.00 €	1 800.00 €
	Trottoir N 10				
	Terrassement et empierrement et enrobé coloré beige	m2	45.00	45.00 €	2 025.00 €
	<i>Sous Total</i>				<b>4 635.00 €</b>

**RECAPITULATIF**

4 635.00 €

<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>4 635.00 €</b>
T.V.A. 20%	927.00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>5 562.00 €</b>

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le devis Eiffage Route pour un montant de 4 635€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

**2021-07-08 : Délibération Modificative 01/2021 (budget Commune)**

Une demande de Droit de Préemption Urbain (DPU) a été réceptionnée en mairie le 18 juin 2021. Il s'agit des parcelles AD 149 et AD 193 situées rue du Pin.

Si le DPU est utilisé, une modification budgétaire sera nécessaire car la cession est fixée à 40 000€.

Pour information, des crédits sont disponibles sur les lignes :

Investissement / Dépenses : Chap. 23 2313 : 80 000€

Investissement / Dépenses : Chap. 23 2315 : 90 000€

La ligne à approvisionner serait :

Investissement / Dépenses : Chap. 21 2115

Aussi, après débat, le conseil municipal souhaite se prémunir d'une éventuelle acquisition et décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires ci-dessous :

Investissement / Dépenses : Chap. 23 2315 : - 45 000€

Investissement / Dépenses : Chap. 21 2115 : + 45 000€

**2021-07-09 : Marché de travaux voirie 2021 – Avenant n°1**

Par délibération n°2021-05-02 en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a confié les travaux de voirie 2021 à l'entreprise Eurovia.

Monsieur le maire expose les différentes modifications proposées au marché initial :

- Bois-Chabot (garantie de terrassement) : + 13 192,60€
- Impasse du Coteau / partie basse (fourniture et pose de bordure T2) : + 562,50€
- Impasse du Coteau / partie haute (pose de caniveau à grille en fonte largeur 30cm) : + 2 748,00€

Pour Bois-Chabot, vu les problèmes de garantie soulevés par l'entreprise Eurovia, Monsieur le maire, en accord avec l'entreprise Bordage qui était chargée du sous-bassement de la voirie, propose de dénoncer le devis de 12 966,15€ HT de l'entreprise Bordage et d'attribuer la totalité des travaux à l'entreprise Eurovia, en plus-value sur le marché pour 13 192,60€.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les travaux complémentaires pour Bois Chabot pour 13 192,60€ ;
- de valider les travaux complémentaires impasse du Coteau / partie basse pour 562,50€ ;
- de ne pas donner suite à la proposition pour l'impasse du Coteau / partie haute de 2 748,00€ ;
- de valider l'avenant 1 tel qu'annexée à la présente délibération pour un montant total de 13 755,10€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cet avenant 1.

Le 06/07/2021

Jérôme BILLEROT, maire

